



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question au Gouvernement n° 643

Texte de la question

GRÈVE DES MÉDECINS URGENTISTES

M. le président. La parole est à M. Didier Julia, pour le groupe UMP.

M. Didier Julia. Monsieur le ministre de la santé, je voudrais revenir sur la grève des médecins urgentistes qui a affecté hier les SMUR et les SAMU.

Vous connaissez le dévouement illimité des médecins urgentistes qui interviennent, de jour comme de nuit, dans les situations les plus périlleuses et les plus difficiles, pour tous les drames humains, qu'il s'agisse des accidents de la route, des accidents industriels, des accidents personnels, des problèmes de sécurité ou d'agression. S'ils ont décidé de faire grève, c'est qu'il y a un problème réel qu'il vous appartient maintenant de régler.

D'abord, il manque 3 000 médecins urgentistes en France. Dans quel délai les services pourront-ils être pourvus en personnels pour répondre à la demande ? De plus, il s'agit souvent de médecins à temps partiel, dont le statut est précaire et qui, en cas d'arrêt maladie par exemple, ne sont pas repris dans le service.

Par ailleurs, leur temps de travail est limité à 48 heures, mais il est souvent bien supérieur. Or, depuis le 1er janvier, les heures supplémentaires n'ont toujours pas été payées. Pouvez-vous nous préciser dans quel délai elles le seront ?

Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance, mais nous avons besoin de réponses claires et précises sur ces différents points. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

M. Jean-Jacques Mattei, ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Depuis quinze jours, en effet, monsieur le député, les médecins urgentistes manifestent leur mécontentement.

Je vous répète que j'honore les engagements du précédent gouvernement et les nôtres : 2 000 postes ont été ouverts au mois de mars, dont 35 % pour les seules urgences, ce qui représente 700 postes, mais je ne suis pas certain que nous ayons les 700 médecins compétents pour les occuper en une seule fois en totalité.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Cela dit, et vous avez raison d'insister, l'Ile-de-France connaît effectivement un retard dans l'attribution des postes, et ce n'est pas normal. Lundi soir, avec l'Assistance publique des hôpitaux de Paris et les responsables de l'agence régionale, j'ai reçu les organisations syndicales. Nous nous sommes mis d'accord sur un calendrier resserré pour la répartition des 300 postes créés en Ile-de-France.

Quant aux situations précaires, trop nombreuses dans cette spécialité, et plus spécifiquement en Ile-de-France, une solution au cas par cas sera proposée à chacun avant le 30 juin pour sortir de la précarité. En outre, je confirme que les temps additionnels seront payés comme nous nous sommes engagés à le faire.

Enfin, pour la première fois, l'Ile-de-France et l'Assistance publique vont organiser ensemble les urgences dans l'ensemble du territoire francilien et de Paris.

Le problème est difficile et douloureux. Nous faisons tout notre possible pour le régler en respectant les uns et les autres, et je suis sûr que nous allons y parvenir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 643

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mai 2003